Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SEVRES

# ARRÊTÉ
## portant mandat de représentation pour présider la commission départementale de surendettement des particuliers

**Le Préfet des Deux-Sèvres**
**Chevalier de la Légion d'Honneur**
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de la consommation ;

**VU** la loi n°2010 -737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2014 – 190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

**VU le décret du Président de la République en date du 8 mai 2015 portant nomination de Mme Cécile ZAPLANA en qualité de sous-préfète de Parthenay ;**

**VU** l'arrêté du 1er Ministre du 1er Janvier 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles et nommant M. Christian JEANNE en qualité de Directeur Déoartemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2010 modifié, portant composition de la commission départementale de surendettement des particuliers;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture;

## ARRÊTE

**Article 1er** *:* En cas d'absence ou d'empêchement du Préfet, mandat de représentation est donné, à l'effet de présider la commission départementale du surendettement des particuliers, à :

- **Mme Cécile ZAPLANA, Sous-Préfète de PARTHENAY ;**
- M. Christian JEANNE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

**Article 2** : Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 3**: Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 26 MAI 2015

Le Préfet

Jérôme GUTTON